



VILLE DE GUILERS

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Lotissement 'Coat Bian '

REGLEMENT DE CONSULTATION

(RC)

Mode de consultation : procédure adaptée

Pli à remettre avant le 16 octobre 12 heures

SOMMAIRE

Article 1. Objet du contrat.....	3
Article 2. Caractéristiques du contrat	3
2.1 Allotissement	3
2.2 Tranches.....	3
2.3 Type de montant.....	3
2.4 Délais et durée	3
Article 3. Caractéristiques de la consultation	3
3.1 Procédure.....	3
3.2 Options obligatoires (prestations supplémentaires éventuelles)	3
3.3 Variantes.....	3
Article 4. Publicité du dossier de consultation	4
4.1 Contenu du dossier de consultation.....	4
4.2 Modalité de retrait du dossier de consultation	4
4.3 Changement de détail du dossier de consultation.....	4
4.4 Date limite de dépôt de question.....	4
Article 5. Réponse des entreprises	4
5.1 Visite des lieux.....	4
5.2 Groupement d'entreprise.....	4
5.3 Dépôt des plis.....	4
5.4 Contenu des plis	Erreur ! Signet non défini.
5.4.1 Documents à transmettre relatifs à la candidature	5
5.4.2 Documents à transmettre relatifs à l'offre	5
Article 6. Analyse des plis.....	5
6.1 Critère de sélection des candidatures	5
6.2 Critères de jugement des offres	5
Article 7. Négociations	5
Article 8. Renseignements complémentaires	5

HOMOGENEITE DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le présent dossier de consultation respecte un cadre préétabli par différentes collectivités. Plus particulièrement, le dossier est divisé de la manière suivante :

- Règlement de consultation : tout ce qui concerne la consultation des entreprises et l'analyse de leur réponse
- Cahiers des clauses particulières : tout ce qui concerne la vie du marché public en tant que contrat, une fois celui-ci signé (fusionné avec l'acte d'engagement, pour les petits contrats)
- Acte d'engagement : tout ce qui concerne l'engagement de l'entreprise
- Formulaire de candidature : tout ce qui concerne la candidature de l'entreprise

En cas de question, n'hésitez pas à prendre contact avec le service en charge de la commande publique de la présente collectivité.

ARTICLE 1. OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet les travaux de viabilisation du lotissement 'Coat Bian en la ville de GUILERS. Il comprend les travaux d'empierrements, de réseaux humides, d'espaces verts et de finitions de voirie.

Caractéristiques du contrat

1.1 Allotissement

- Lot n°1 : Terrassements – Finitions de voirie
- Lot n°2 : Desserte en Eau et Assainissement
- Lot n°3 : Réseaux souples
- Lot n°4 : Espaces Verts et Finitions

1.2 Tranches

Aucun fractionnement en tranche n'est prévu.

1.3 Type de montant

Le contrat est passé à prix unitaire selon les quantités réellement exécutées.

1.4 Délais et durée

La date prévisionnelle de commencement de la prestation est fixée à fin Janvier 2019. Le contrat débutera effectivement à partir d'un ordre de service de démarrage. La durée d'exécution des prestations est de :

	Délai maximum autorisé
Lot 1	Voirie provisoire : 6 semaines
	Voirie définitive : 5 semaines
Lot 2	6 semaines
Lot 3	5 semaines
Lot 4	8 semaines

ARTICLE 2. CARACTERISTIQUES DE LA CONSULTATION

2.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

2.2 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

Sans objet.

2.3 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

ARTICLE 3. PUBLICITE DU DOSSIER DE CONSULTATION

3.1 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est constitué des pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation (RC) et son annexe technique
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Pièces graphiques :
 - . Plan de situation
 - . Plan masse
 - . Profils
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- L'acte d'engagement (AE)

3.2 Modalité de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur la plate-forme électronique Mégalis Bretagne (www.megalisbretagne.org). Une aide en ligne est disponible sur le site.

3.3 Changement de détail du dossier de consultation

La collectivité se réserve le droit d'apporter, au plus tard six jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des plis, des modifications de détail au dossier de consultation. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite est reportée, la disposition ci-dessus est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.4 Date limite de dépôt de question

Les candidats peuvent poser des questions sur la consultation en cours de procédure jusqu'à sept jours calendaires avant la date limite de remise des plis.

ARTICLE 4. REPONSE DES ENTREPRISES

4.1 Visite des lieux

Il est conseillé de faire une visite des lieux avant de remettre l'offre. Dans tous les cas, les candidats sont considérés comme ayant une connaissance suffisante des lieux pour remettre une offre prenant en compte toutes les contraintes prévisibles.

4.2 Groupement d'entreprise

Plusieurs entreprises peuvent se réunir sous la forme d'un groupement conjoint ou solidaire.

4.3 Dépôt des plis

La date et l'heure limite de dépôt des plis est fixée au

16 octobre 2019 à 12 heures

La remise des candidatures et des offres par voie électronique est obligatoire, via la plate-forme Mégalis Bretagne : www.megalisbretagne.org. Le maître d'ouvrage n'impose pas la signature électronique lors du dépôt du pli. Seul le candidat attributaire devra signer l'offre, de manière manuscrite ou électronique.

4.3.1 Documents à transmettre relatifs à la candidature

- ❑ Les formulaires DC1 et DC2

En cas de co-traitance, il est nécessaire de transmettre les mêmes pièces pour tous les co-traitants. En cas de sous-traitance, la déclaration de sous-traitance (formulaire DC4) doit être transmise.

Les attestations d'assurance, les attestations fiscales et sociales et tout document portant le nom, l'adresse complète et le numéro RCS de l'entreprise (exemple : Kbis, document officiel de l'entreprise...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.

4.3.2 Documents à transmettre relatifs à l'offre

- ❑ L'acte d'engagement
- ❑ Le bordereau des prix unitaires
- ❑ Le détail quantitatif estimatif
- ❑ Le mémoire technique reprenant les points demandés dans l'annexe technique au règlement de consultation

Ni le règlement de consultation et son annexe technique ni les cahiers des clauses particulières ne sont à transmettre, l'exemplaire original étant conservé par la collectivité.

ARTICLE 5. ANALYSE DES PLIS

5.1 Critère de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doivent être suffisantes pour pouvoir répondre à la consultation. Le candidat doit donc apporter des éléments précis concernant ces informations.

5.2 Critères de jugement des offres

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur 100 points, pondérée au vu des critères suivants :

- Prix (60 %)
- Valeur technique (40 %)

ARTICLE 6. NEGOCIATIONS

La collectivité attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. La négociation ne sera qu'éventuelle. S'il y a une négociation, elle se fera par tout moyen (écrit ou oral) et pourra porter sur tous les éléments de l'offre (technique, prix...).

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement administratif ou technique, le candidat peut s'adresser à : www.megalisbretagne.org